

AUDITEURO P

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boite 3.4

59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

ICIELA

57 rue du Pile

59100 ROUBAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association ICIELA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ICIELA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 09 juin 2026

Le commissaire aux Comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé



EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Association ICIELA

57 RUE DU PILE

59100 ROUBAIX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La **passion** de l'entreprise



Capisco - ECL & Associés SAS au capital de 400.000 € • 184, rue de Lompret • 59130 LAMBERSART

Tél. 03 20 51 49 49 • contact@cabinetcapisco.fr • RCS Lille Métropole 820 712 438

N° TVA Intra FR 03 820712438 • Code APE : 6920Z • Inscription à l'Ordre des Experts-Comptables n° 07 00001173 01

Compte rendu de travaux

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du (*renseigner la date*), nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association ICIELA** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025** qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 423 468	euros
Chiffre d'affaires :	1 262 205	euros
Résultat net comptable :	-133 845	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LAMBERSART
Le 08/06/2026

Signature

Signé par Laurent Letailleur
Le 8 juin 2026



doc_KokE
tx_APd0VqV5WdPw

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	20 678	20 678		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	29 357	21 390	7 968	8 429
	Autres immobilisations corporelles	209 289	150 179	59 110	38 885
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	(915)		(915)	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	26 907		26 907	26 907
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total II	285 317	192 247	93 070	74 221
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes	9 009		9 009	9 009
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 295		23 295	8 582
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	742 729		742 729	718 210
	Charges constatées d'avance	4 577		4 577	2 973
	Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL (I à VI)	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	550 788		550 788	369 825
	Total III	1 330 398		1 330 398	1 108 599
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		1 615 715	192 247	1 423 468	1 182 819

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	49 965	49 965
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	7 622	7 622
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	364 158	386 463
	Excédent ou déficit de l'exercice	(133 845)	(22 305)
	Situation nette (sous-total)	287 900	421 746
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	83 058	35 779
	Provisions réglementées		
	Total I	370 958	457 524
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques	120 000	19 412
	Provisions pour charges	127 336	108 912
	Total IV	247 336	128 324
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		340
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	156	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 766	189 367
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	358 597	310 265
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 634	10 167
	Produits constatés d'avance	83 021	86 832
	Total V	805 174	596 971
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 423 468	1 182 819

Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		2 154	2 044
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens		1 144	516
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		1 261 062	118 094
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		1 520 994	2 723 118
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		19 412	38 569
	Utilisations des fonds dédiés			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		15 396	1 306
Total des produits d'exploitation			2 820 161	2 883 647
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		1 146	516
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		625 577	573 378
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		123 905	128 735
	Salaires		1 551 631	1 620 023
	Cotisations sociales		465 566	532 147
	Dotation aux amortissements et dépréciations		21 338	20 115
	Dotation aux provisions		138 424	19 412
	Reports en fonds dédiés			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		26 445	22 531
Total des charges d'exploitation			2 954 032	2 916 856
RESULTAT D'EXPLOITATION			(133 871)	(33 209)

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(133 871)	(33 209)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	26	36
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		26	36
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		26	36
RESULTAT COURANT avant impôts		(133 845)	(33 173)
	Produits exceptionnels		20 894
	Charges exceptionnelles		10 025
RESULTAT EXCEPTIONNEL			10 869
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 820 187	2 904 576
TOTAL DES CHARGES		2 954 032	2 926 881
EXCEDENT ou DEFICIT		(133 845)	(22 305)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		14 140	16 171
TOTAL		14 140	16 171
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		14 140	16 171
TOTAL		14 140	16 171

Règles et Méthodes Comptables

Objet Social

L'association a pour objet de favoriser la participation des habitants à la vie sociale afin de lutter contre les exclusions et développer la citoyenneté, susciter la participation des usagers à la vie du Centre Social.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 423 468 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 820 187 euros** et un total **charges** de **2 954 032 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-133 845 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Méthodes comptables

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014.03, aux prescriptions du code de commerce et au Règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- changement de méthodes comptables induit par la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 impactant la présentation des états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement dans les méthodes comptables prospectifs induit par la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 a principalement pour impact la comptabilisation en résultat d'exploitation d'éléments qui auraient été présentés en résultats exceptionnel

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

durée: 2 ans pour les immobilisations incorporelles
5 ans matériel technique
3 ans matériel de bureau et informatique
5 ans mobilier de bureau
5 ans équipements divers

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

IDR

Indemnité de Départ à la Retraite (IDR). L'ensemble des salariés permanents est concerné par cette provision qui s'élève à 127 336.17€ au 31/12/2025.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Convention collective de l'Animation
- Augmentation des salaires : 1 % constant
- Taux d'actualisation :
- Départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation :
- Taux de charges sociales : 38 %

Effectifs

L'effectif temps plein est de 53 salariés soit en équivalent temps plein 47.

Contribution volontaire en nature: bénévolat

En application des dispositions réglementaires issus du nouveau règlement ANC N°2018-06, l'association a procédé à la valorisation de celle-ci.

Le nombre d'heure de bénévolat a été évalué à 1 136 heures.

Le coût horaire a été calculé selon la valeur moyenne du SMIC 2025, soit 11.88 euros.

$$1\,139 \times 11.88 = 13\,531.32 \text{ €}$$

Taux de charges patronales: 4.5%

$$13\,531.32 \times 4.5\% = 608.91 \text{ €}$$

Total brut + charges: 14 140.23 €, arrondi à 14 140 €

Cotisations

Le fait générateur est l'encaissement.

La cotisation est passée de 1 euros à 2 euros en 2024.

Provisions

La provision de 120 000 euros correspond à trois Prud'homme en cours

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	20 678					20 678
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 678					20 678
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels	26 678		2 680			29 357
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	166 367		38 422			204 789
	Emballages récupérables et divers	4 500					4 500
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		197 545		41 102			238 647
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations					915	(915)
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	26 907					26 907
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 907				915	25 992
TOTAL		245 130		41 102		915	285 317

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			20 678			20 678
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			20 678			20 678
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			18 248	3 141		21 390
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			127 483	18 197		145 679
	Emballages récupérables et divers			4 500			4 500
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				150 231	21 338		171 569
TOTAL				170 909	21 338		192 247

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	15 000	120 000	15 000	120 000
	Pour garanties données aux clients	4 412		4 412	
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	108 912	18 424		127 336
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	128 324	138 424	19 412	247 336
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		128 324	138 424	19 412	247 336
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			138 424	19 412	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	26 907	26 907	
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	23 295	23 295	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	740 691	740 691	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 038	2 038	
	Charges constatées d'avance	4 577	4 577	
TOTAL DES CREANCES		797 508	797 508	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	356 766	356 766		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	188 344	188 344		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	157 268	157 268		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 985	12 985		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	6 634	6 634		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	83 021	83 021		
TOTAL DES DETTES		805 018	805 018		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	AUDITEUROP							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	8 000	7 800	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	8 000	7 800	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						
--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	49 965				49 965
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	7 622				7 622
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	386 463	(22 305)			364 158
Excédent ou déficit de l'exercice	(22 305)	22 305		133 845	(133 845)
Situation nette	421 746			133 845	287 900
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	35 779		56 068	8 790	83 058
Provisions réglementées					
TOTAL	457 524		56 068	142 635	370 958

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés Subvention d'exploitation				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	60 788	56 068		116 857
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	60 788	56 068		116 857
Quotes-parts virées au compte de résultat	25 009	8 790		33 799

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		241 411	1 042 118	195 816	32 859	1 512 204
Subventions d'investissement				56 068		56 068
TOTAL		241 411	1 042 118	251 885	32 859	1 568 272

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CONTRAT ADMINISTRATIF		4 577	4 577
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 577

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION SUBVENTION		83 021	83 021
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			83 021

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	14 140	16 171
	14 140	16 171
Total	14 140	16 171

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	14 140	16 171
	14 140	16 171
Total	14 140	16 171